

**Challenge régional
de pétanque
inter-Administrations
« *Stéphane Behague* »
à
Gauchy (02)
le samedi 24 octobre 2026
organisé par l'ASCEE 62
en partenariat avec la SRIAS**





Lille, le 26 juin 2026

Chers Agents, chers PétaCoeurs,

C'est avec un immense plaisir que la SRIAS HAUTS-DE-FRANCE renouvelle sa confiance avec l'ASCEE 62, son vice-président et ses collaborateurs pour le 13ème challenge régional inter-administration « *Stéphane BEHAGUE* » qui se déroulera le samedi 24 octobre 2026 à Gauchy (02).

Que vous soyez un joueur expérimenté ou un amateur,venait partager un bon moment.

L'objectif est simple se retrouver dans une ambiance chaleureuse,conviviale et sportive où le plaisir du jeu est aussi important que la compétition.

Au programme: de belles parties, de la bonne humeur, du fair-play et, bien sûr des moments d'échanges riches et constructifs autour d'une passion commune pour les agents des différentes administrations de la fonction publique d 'Etat des Hauts de France .

Que l'esprit de la pétanque, et ses valeurs fondamentales que sont le respect, l'intégrité, la solidarité et la loyauté, anime votre journée.

Jonathan BIVIGLIA
Président de la SRIAS HDF

PS : site de la SRIAS HDF :
www.srias-hautsdefrance.fr



Cher(e)s collègues,

l'Association Sportive, Culturelle et d'Entraide de l'Équipement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM 62) vous propose le **13ème challenge régional inter-Administrations de pétanque « Stéphane Behague »** qui se déroulera dans l'Aisne, dans le magnifique et tout nouveau boulodrome de **Gauchy**.

Nous vous adressons ci-joint le dossier de présentation et la fiche d'inscription que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner avant le 15 septembre 2026 (dernier délai). Le nombre de participants étant limité (32 triplètes), **les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en compte.**

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me contacter :

VANHOUTTE Ludovic
Vice-Président de l'ASCEE 62
DDTM du Pas-de-Calais
100, Avenue W. CHURCHILL
62000 ARRAS
ludovic.vanhoutte@pas-de-calais.gouv.fr
Tél : 03.21.22.98.83.

Recevez, cher(e)s collègues, nos salutations amicales.

Le vice-président de l'ASCEE 62

Challenge régional inter-Administrations de pétanque 2026



SOMMAIRE :

1/ Le programme

2/ Déroulement de l'épreuve

3/ Règlement

4/ Enregistrement des résultats

5/ Arbitrage

6/ Récompenses

7/ Déclaration

8/ Annexes :

- Fiche d'inscription joueur**
- Fiche d'inscription par équipes**
- Fiche récapitulative d'inscriptions**

Le programme

L'accueil des participants s'effectuera de 8 heures 30 à 8 heures 45 au boulodrome couvert situé au stade Robert Barran, Rue de Picardie, à Gauchy (02430).

Le tirage au sort sera préétabli et le début des rencontres se fera à 9h00.

A partir de 12h00, un repas en commun sera servi par l'équipe de l'ASCEE 62 et du club local.

L'après-midi, les rencontres se poursuivront jusqu'à la finale. L'annonce des résultats et la remise des coupes seront effectuées après la finale.

Attention : le boulodrome n'est pas chauffé.

Pensez à prévoir une tenue adaptée.

S'il fait beau, les parties pourront éventuellement se jouer en extérieur.



Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroulera en triplettes (32 équipes de 3 personnes – 2 boules par joueur). **Elle est ouverte à tous les fonctionnaires d'État et retraités de la fonction publique d'Etat des Hauts-de-France, leur conjoint et leurs enfants à charge.** Une équipe peut être composée de 3 personnes (ou ayant-droit) provenant d'Administrations différentes.

S'il vous faut des partenaires, n'hésitez pas à nous l'indiquer, nous pouvons constituer des équipes avec des joueurs/joueuses isolé(e)s.

Un concours principal réunira toutes les équipes. Il se déroulera par tirage au sort intégral sur 3 parties en 13 points gagnants. Un classement sera effectué en fonction du nombre de parties gagnées + goal-average.

Au terme de ces 3 rencontres, les 8 meilleures équipes continueront dans un concours général et joueront les quarts de finale de la manière suivante : le 1^{er} contre le 8^{ème}, le 2nd contre le 7^{ème}, etc...

Les 8 suivantes joueront dans un concours complémentaire (quarts de finale : le 9^{ème} contre le 16^{ème}, le 10^{ème} contre le 15^{ème}, etc...

Les 8 suivantes joueront dans un concours C (même principe) et mes 8 dernières dans un concours D.

Ces concours s'effectueront ensuite jusqu'à la finale. Des parties de classement se feront entre les perdants de chaque tour (soit **6 parties dans la journée pour tout le monde**).

L'ASCEE 62 se réserve le droit de modifier le déroulement de l'épreuve en fonction du nombre d'équipes.

ATTENTION : le challenge est limité à 32 triplettes.

Si le nombre d'inscrits dépasse ce chiffre, un tirage au sort sera effectué.

Seule l'équipe tenante du titre (concours A) en 2025 est prioritaire.

Aucune inscription par mail ne sera acceptée.

Règlement

Les parties se joueront dans le boulodrome couvert ou sur les terrains extérieurs si le temps le permet. Le règlement de la Fédération Française de pétanque (FFPJP) sera appliqué.

Enregistrement des résultats

A l'issue de chaque partie, la présence d'un membre de chaque équipe (gagnante et perdante) est requise à la table de marque. Le résultat ne sera enregistré qu'à cette condition.

Arbitrage

Des membres de l'ASCEE 62 et du club local seront à la disposition des équipes participantes pour régler les points litigieux.

Récompenses

A l'issue du challenge, **des trophées seront attribués aux meilleures équipes de chaque concours.**

Le trophée régional sera remis à l'équipe gagnante du concours général avec obligation de le remettre en jeu l'année suivante.

Le trophée régional sera acquis au bout de 3 victoires.

Déclaration

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce présent règlement. Nous vous rappelons que ce challenge est placé sous le signe de l'amitié et de la convivialité.

ATTENTION : toute personne prise en flagrant délit de non-respect du site (bouteille, gobelet, papier, etc. jetés hors poubelle, dégradation des locaux...) ou non-respect des autres participants et/ou bénévoles sera immédiatement exclue !

Annexes

Challenge régional inter-Administrations de pétanque 2026

Fiche d'inscription individuelle

Nom :

Prénom :

Statut : Agent

Conjoint

Enfant

Merci de nous communiquer une adresse
mail sur laquelle vous êtes joignable
personnellement : nous vous
confirmerons votre inscription dessus

Date de naissance :

Mail :

Téléphone :

Administration d'État représentée :

Adresse administrative :

Repas : avez-vous des intolérances alimentaires ? Non Oui

Si oui, lesquelles ?

Pièces obligatoires à joindre :

- Chèque de 15€ (frais d'organisation + repas) à l'ordre de l'ASCEE62

- Pièce justifiant toute appartenance à la fonction publique d'ETAT : fiche de paie de moins de trois mois (entête), carte professionnelle, attestation de l'employeur.
- Pour les conjoints ou enfants : pièce justifiant la filiation
- Enveloppe timbrée à votre adresse pour retour du chèque au cas où vous ne seriez pas retenu (tirage au sort). A défaut, le chèque sera détruit.

Challenge régional inter-Administrations de pétanque 2026

Fiche récapitulative des inscriptions (par équipe)

Concours triplettes masculines, féminines, mixtes
Equipe n°1 Joueur 1 : Joueur 2 : Joueur 3 :
Equipe n°2 Joueur 1 : Joueur 2 : Joueur 3 :
Equipe n°3 Joueur 1 : Joueur 2 : Joueur 3 :
Equipe n°4 Joueur 1 : Joueur 2 : Joueur 3 :
Equipe n°5 Joueur 1 : Joueur 2 :
Equipe n°6 Joueur 1 : Joueur 2 : Joueur 3 :
Equipe n°7

Concours triplettes masculines, féminines, mixtes
Joueur 1 : Joueur 2 : Joueur 3 :
Equipe n°8 Joueur 1 : Joueur 2 : Joueur 3 :

Challenge régional inter-Administrations de pétanque 2026

Fiche récapitulative des inscriptions (par Administration)

Nom et prénom	Joueur	Accompagnateur	Agent, conjoint ou enfant	Somme due par personne en euros
Total :				

Nom de votre responsable à contacter, si nécessaire :

Son numéro de téléphone administratif :

FICHE RECAPITULATIVE (à retourner avec les fiches d'inscription individuelle et par équipe) accompagnée du règlement, par chèque, libellé à l'ordre de l'ASCEE 62.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

15 septembre 2026 dernier délai

Adresse d'envoi :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-De-Calais

M. VANHOUTTE Ludovic

ASCEE 62

100, Avenue W. CHURCHILL / SP 7

62022 ARRAS

Vu et certifié par le Président de l'association du personnel, à _____, le

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.